



Litige avec mon assurance auto, ma banque et moi meme

Par **eden64**, le **11/11/2008** à **14:13**

bjr à tous, je vais vous exposer le +clairement possible mon probleme: je suis actuellement cliente à la caisse d'épargne ou j'ai toutes mes assurances chez eux;voiture,maison,moto et ceci depuis 4ans.je n'ai jamais eu aucun accidents,ni simple accrochage,une bonne cliente en sorte. Dernierement ma conseilliere a transferé mon compte bancaire en recouvrement sans m'en avertir car j'étais à decouvert. les prélevements pour l'assurance auto et maison ne sont pas passés et je n'ai eu aucun courrier pour m'avertir...Résultat c'est qu'il faut que je regle au 1/12/2008 la somme de 800e pour regler la totalité des primes et les 2 prelevements impayés du contrat assurance auto car pour la maison j'ai pu rattrapper la chose ou si je regle pas mon contrat sera resilié et je leur devrai quand meme la somme.Si je veux aller m'assurer ailleurs ils ont inscrit sur mon relevé d'informations "mise en demeure"ce qui bloquera avec 1 autre assurance. j'aimerais savoir si j'ai un recours quelquonque car étant en recouvrement ce n'est + moi qui gere mon compte et meme si je n'ai pas de grosses rentrées d'argent il y avait de quoi regler l'assurance. je suis degoutée de leur maniere de faire et si vs avez une proposition pour m'aider, n'hesiter pas à m'en faire part,j'ai vraiment besoin de votre aide et je vous en serez reconnaissante...merci à vous sincerement

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **15:49**

Si vous étiez à découvert la banque n'a pu honorer les prélèvements d'assurances. L'assureur vous met au contentieux pour primes impayées, ce qui est normal. Il a dû vous envoyer une LR de mise en demeure pour chacun de vos contrats.(art L113.3 code des assurances)

Par **eden64**, le **16/11/2008** à **19:06**

oui j'ai bien reçu une LR de mon assureur mais trop tard, une fois que + rien n'étais récupérable. Et je n'ai reçu aucun relevé de compte quand j'étais en recouvrement, de plus c'est tombé ds la période où la caisse d'épargne a modifié tout son système informatique....de + je n'ai eu aucun courrier de la banque m'indiquant que j'étais en recouvrement, et je pense qu'ils sont tenus de ns prévenir ? je pense qu'il doit exister quelque chose à faire pour défendre mes droits...merci de m'avoir répondu, c'est gentil. à bientôt

Par **chaber**, le **17/11/2008** à **05:07**

[citation]oui j'ai bien reçu une LR de mon assureur mais trop tard, une fois que + rien n'étais récupérable [/citation]
Dans votre problème il faut séparer l'assurance et la banque, ce sont deux organismes fonctionnant différemment bien que sous le même nom: l'un est soumis au code des assurances et l'autre au fonctionnement des banques.
La banque doit vous aviser lorsqu'elle rejette un prélèvement quelconque et elle ne se gêne pas pour vous débiter des frais.
Le prélèvement refusé, l'assureur vous a envoyé une LR de mise en demeure
Vous devriez vous rendre **d'urgence** à votre banque et négocier avec elle, peut-être pour la mise en place d'un prêt pour régulariser l'assurance.